

ARABIA Sicav
RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur proposition de votre conseil d'administration à votre assemblée générale du 11 mai 2007, nous vous présentons notre rapport sur :

1) le contrôle des états financiers pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, ci joints, de «l'Arabia Sicav», comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'actif et les notes aux états financiers.

1) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 5 607 106, Dinars incluant les sommes distribuables de l'exercice, de 134 838, Dinars et, une variation de l'actif net, de (659 230), Dinars relèvent de la responsabilité du conseil d'administration, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement sincère des dits états financiers.

Notre responsabilité consiste, en l'occurrence, à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et informations reflétés par les états financiers.

Il comporte également :

* une évaluation du contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers et, ce pour déterminer notre approche d'audit des états financiers et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;

* une appréciation du caractère approprié des méthodes comptables appliquées, du caractère raisonnable des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers ;

* une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I- Opinion sur les états financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, comme suit :

Les actifs de votre Sicav comprennent des placements monétaires pour une valeur nette comptable, de 299 800, dinars présentant des risques potentiels de pertes dont la couverture par des provisions a été différée à l'exercice en cours et, ce contrairement aux PCGA ; il en est résulté une amélioration des actifs nets, d'égal montant.

Sous la réserve, ci-dessus, nous certifions que les états financiers, ci joints, reflètent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2007 et ses résultats, conformément, respectivement, aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Nous devons par ailleurs vous informer, que les états financiers sont établis selon des méthodes constantes satisfaisant généralement aux normes et conventions comptables de base et dans le respect de l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception du point souligné, ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler, concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats de votre société pour l'exercice clos, le 31 décembre 2007.

Tunis, le 10 avril 2008

le Commissaire aux Comptes : Mohamed SELTANA

Membre indépendant de Baker Tilly France

et de Baker Tilly International

RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 200 du Csc.

Il nous appartient conformément à la loi, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations visées au dit article, que notre audit des opérations pour l'exercice 2007 a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce afin de vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

Votre conseil ne nous a donné aucun avis concernant la conclusion durant l'exercice écoulé de conventions visées par le sus dit article. Aussi, notre audit des opérations de l'exercice n'a pas relevé de conventions et/ou d'opérations relevant de cet article.

Tunis, le 10 avril 2008

Le commissaire aux comptes : Mohamed SELTANA

Membre indépendant de Baker Tilly France

et de Baker Tilly International

BILAN
ARRETE AU 31/12/2007
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 115 299	3 413 601
b- Obligations et valeurs assimilées	1 063 172	563 989
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		1 090 290
b- Disponibilités	282 489	1 295 582
AC3- Créances d'exploitation	299 800	
AC4- Autres actifs	0	
TOTAL ACTIF	5 760 760	6 363 462
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	153 654	97 127
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	153 654	97 127
ACTIF NET		
CP1- Capital	5 472 268	6 110 090
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	
b- Sommes distribuables de l'exercice	134 838	156 246
ACTIF NET	5 607 106	6 266 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 760 760	6 363 462

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2007
(Exprimé en dinars)

	01/01/2007 31/12/2007	01/01/2006 31/12/2006
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	128 935	144 056
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	48 706	11 821
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	55 445	137 390
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	233 086	293 266
CH 1- Charges de gestion des placements	79 302	90 809
REVENU NET DES PLACEMENTS	153 784	202 457
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	17 838	18 625
RESULTAT D EXPLOITATION	135 947	183 832
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 109	-27 586
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	134 838	156 246
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) valeurs		
- potentielles sur titres	-530 038	365 136
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession		
- des titres	455 153	245 383
- Frais de négociation	-10 357	-14 131
- Régularisation des sommes non distribuables	48 577	-246 235
- régularisation du sommes distribuables	0	
- Droit d'entrée	58	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	98 230	506 398

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2007**

	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>	<u>01/01/2006</u> <u>31/12/2006</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	135 947	183 832
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-530 038	365 136
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	455 153	245 383
d- Frais de négociation de titres	-10 357	-14 131
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-156 246	-84 007
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	6 386	61 474 592
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	613 218	1 935 720
_ Régularisation des sommes distribuables	498	602 361
_ Droits d' entrée	58	
b- Rachats		
_ Capital	-607 600	-61 493 256
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-564 641	-2 181 955
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 607	-629 947
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-659 230	403 727
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	6 266 336	5 862 608
b- en fin d'exercice	5 607 106	6 266 336
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	109 671	110 008
b- en fin d'exercice	99 786	109 671
VALEUR LIQUIDATIVE	56,191	57,138
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,83%	8,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2007

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2007, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2007 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à 4 115 299 DT contre 3 413 601 DT au 31/12/2006, et se détaille ainsi :

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE ARRETE AU 31/12/2007

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2007	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ADWYA	22 000	53 102	74 800	1,30%	0,20%
AMEN BANK	200	4 567	5 358	0,09%	0,00%
AMEN BANK DA 2007	210	331	372	0,01%	0,00%
AMEN BANK NS OPS	9 342	242 892	242 892	4,22%	0,13%
AMEN BANK NS 07	15	331	331	0,01%	0,00%
ASSAD	123 802	537 503	528 635	9,18%	1,55%
ATL	1 000	2 549	3 414	0,06%	0,01%
ATTIJARI Bank	3 438	25 523	25 104	0,44%	0,01%
BH	1 000	15 622	24 914	0,43%	0,01%
BH NG 07	67	1 048	1 608	0,03%	0,00%
BH NS 07	134	2 096	3 216	0,06%	0,00%
BIAT	13	246	494	0,01%	0,00%
BNA	2 000	15 022	17 904	0,31%	0,01%
BT	264	25 016	25 664	0,45%	0,00%
BTEI	8 635	212 560	275 051	4,77%	0,86%
CIL	500	4 269	7 245	0,13%	0,02%
GIF	37 700	149 109	113 477	1,97%	0,68%
EL WIFACK LEASING	20 104	106 799	124 705	2,16%	1,01%
ESSOUKNA	1 600	7 520	7 680	0,13%	0,05%
ICF	121	5 129	7 568	0,13%	0,01%
KAIR	3 300	28 852	28 522	0,50%	0,03%
MAGASIN GENERAL	1 339	34 168	35 924	0,62%	0,08%
MONOPRIX	2 574	118 573	216 970	3,77%	0,14%
SFBT	22 253	228 722	321 289	5,58%	0,04%
SIAME	156 820	414 955	304 388	5,28%	1,12%
SIMPAR	3 370	54 109	109 761	1,91%	0,56%
SITS	3 389	7 750	7 388	0,13%	0,03%
SOPAT NS	11 000	121 000	118 800	2,06%	0,55%
SOTETEL	8 783	248 613	195 369	3,39%	0,38%
SOTUMAG	42 515	52 601	84 137	1,46%	0,47%
STB	1 000	6 633	10 678	0,19%	0,00%
TAIR	568	1 066	2 158	0,04%	0,00%
TINVEST	1 475	4 044	15 930	0,28%	0,15%
TL	280	2 426	4 190	0,07%	0,01%
TPR	73 336	339 701	366 240	6,36%	0,25%
UIB	11 730	163 981	161 933	2,81%	0,11%
TITRES OPCVM					
FCP Axis K protégé	39	43 327	57 141	0,99%	1,64%
SANADETT SICAV	600	64 986	64 840	1,13%	0,05%
FCP SALAMETT CAP	1 740	17 444	18 094	0,31%	0,20%
FCP IRADETT 20	2 070	20 866	21 919	0,38%	9,94%
FCP IRADETT 50	3 100	31 723	33 102	0,57%	8,82%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	24 780	0,43%	9,37%
FCP IRADETT CEA	1 300	13 062	13 706	0,24%	9,74%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	407 608	7,08%	10,00%
TOTAL	587 426	3 853 214	4 115 299	71,44%	

OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES

OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATB 2007 / 1	5 700	570 000	589 960	10,24%	1,14%
CIL2005/1	1 500	150 000	151 813	2,64%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	400 000	321 399	5,58%	4,00%
TOTAL	11 200	1 120 000	1 063 172	18,46%	

PLACEMENTS MONETAIRES

DISPONIBILITES		279 405	282 489	4,9%	
-----------------------	--	----------------	----------------	-------------	--

TOTAL		279 405	282 489	4,9%
CREANCES D'EXPLOITATION			299 800	5,2%
AUTRES ACTIFS			0	0,0%
TOTAL GENERAL		5 252 619	5 760 760	100%

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2007	01/01/2006
	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des Actions	123 991	144 056
Revenus des titres OPCVM	4 944	
Revenus des obligations	48 706	11 821
Revenus des autres valeurs		
TOTAL	177 641	155 876

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2007	01/01/2006
	31/12/2007	31/12/2006
Revenu des Billets de Trésorerie	26 907	39 062
Revenu des autres Placements monétaires	28 537	98 328
TOTAL	55 445	137 390

Les moins values constatées sur les Billets de Trésorerie relatifs au groupe CDS ont été imputé au compte 1051 Variation de la différence d'estimation sur portefeuille Titre ,tel que stipulé par la norme 18.

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2006	
Montant	6 110 090
Nombre de titres	109 671
Nombre d'actionnaires	35

Souscriptions réalisées	
Montant	6 386
Nombre de titres émis	105
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués	
Montant	607 600
Nombre de titres rachetés	9 990
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	455 153
Régularisation des sommes non distribuables	48 577
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-530 038
Frais de négociation	-10 357
Régularisation des sommes distribuables	0
Droit d'entrée	58

Capital au 31/12/2007	
Montant	5 472 268
Nombre de titres	99 786
Nombre d'actionnaires	35

CP2- Sommes distribuables	01/01/2007	01/01/2006
	31/12/2007	31/12/2006
Résultats distribuables	134 838	156 246
TOTAL	134 838	156 246

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2007	01/01/2006
	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	233 085,797	293 265,858
Charges de gestion des placements	79 302	90 809
Revenu net des placements	153 784	202 457
Autres charges	17 838	18 625
Résultat d'exploitation	135 947	183 832
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 109	-27 586

Sommes distribuables de la période	134 838	156 246
Frais de négociation	-10 357	-14 131
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-530 038	365 136
Plus Values réalisées sur cession de titres	455 153	245 383
Régularisation des sommes non distribuables	48 577	-246 235
Droit d'entrée	58,078	
Résultat net de la période	98 230	506 398
Nombre d' Actions	99 786	109 671
Résultat par Action	0,984	4,617

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2007	01/01/2006
	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	67 705	78 696
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	1 180	1 180